

AFFAIRE N° 11. - Passation d'avenants avec divers entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts pour l'année scolaire 1972/1973.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des avenants avec les entrepreneurs de transport suivants :

- Monsieur CHANE Jean-Pierre	10
- Monsieur GOBALRAJA Francis	6
- Monsieur MOUTOUSSAMY Carpin	2
- Monsieur MOUTOUSSAMY Emile	1
- Monsieur SAUTRON Raphaël	12
- S.A.R.L. TRANSTAX (Bois de Nèfles)	5
- S.A.R.L. TRANSTAX (Commune Prima)	1
- S. T. U. D	167
T O T A L	204

La dépense correspondante prise en charge par la Commune sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944 - articles 825 et 6 455 du budget 1973.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.